



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières****Soixante-septième session**

New Delhi, 4-6 décembre 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté
de la soixante-septième session^{1,2}**

Qui s'ouvrira au College of Traffic Management, à Faridabad, New Delhi (Inde),
le mercredi 4 décembre 2013, à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Forum Europe-Asie de la sécurité routière.
3. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail.
4. Convention sur la circulation routière (1968):
 - a) Cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les Règlements techniques concernant les véhicules;
 - b) Permis de conduire.
5. Convention sur la signalisation routière (1968):
 - a) Groupe d'experts de la signalisation routière;

¹ Pour des raisons d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la session munies de leurs exemplaires des documents pertinents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/welcwp1.html).

² Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription téléchargeable à l'adresse: www.unece.org/trans/registfr.html et de l'envoyer au secrétariat de la CEE, au plus tard une semaine avant le début de la session par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039).

- b) Propositions d'amendements concernant les panneaux à message variable (PMV).
- 6. Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1):
 - a) Approche pour un système sûr;
 - b) Enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents.
- 7. Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2):
 - a) Aires de stationnement sécurisées;
 - b) Contrôle automatique de la vitesse moyenne.
- 8. Groupe d'experts sur le renforcement de la sécurité aux passages à niveau.
- 9. Décennie d'action pour la sécurité routière:
 - a) Programme de travail et évaluation biennale pour 2014-2015;
 - b) Révision du mandat et du règlement intérieur du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1);
 - c) Le WP.1 et la Décennie d'action pour la sécurité routière.
- 10. Questions diverses.
- 11. Date de la prochaine session.
- 12. Adoption des décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

Document: ECE/TRANS/WP.1/142.

2. Forum Europe-Asie de la sécurité routière

Le Groupe de travail, qui compte des fonctionnaires représentant des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), sera invité à participer activement au premier Forum Europe-Asie de la sécurité routière. Le programme provisoire du Forum figure dans le document n° 1. Le programme provisoire de la session du Groupe de travail figure dans le document n° 2.

Documents: Documents n^{os} 1 et 2.

3. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail

Le Groupe de travail fera le point sur les derniers faits nouveaux en matière de sécurité routière. Les représentants des pays, notamment des États membres de la CESAP, et les représentants des organisations internationales auront la possibilité d'exposer leurs activités et initiatives dans le domaine de la sécurité routière, aux niveaux national et international. Les représentants des pays seront aussi invités à présenter brièvement les changements qui ont été récemment apportés à leur législation routière ou qui le seront prochainement.

4. Convention sur la circulation routière (1968)

a) Cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les Règlements techniques concernant les véhicules

Le Groupe de travail examinera le document ECE/TRANS/WP.1/2013/9, qui aura été établi par l'Allemagne, la Belgique, la Fédération de Russie, la France, l'Italie et la Suède à partir du document n° 4 (septembre 2013) et dans lequel seront proposés des amendements à l'article 8 et à l'annexe V de la Convention de 1968 sur la circulation routière, en vue de faciliter l'utilisation des systèmes d'aide à la conduite. Ce document pourra également contenir des propositions analogues d'amendement à la Convention de 1949 sur la circulation routière et à l'Accord européen de 1971 complétant la Convention de 1968 sur la circulation routière.

Le Groupe de travail poursuivra aussi l'examen des propositions d'amendement qui avaient été tout d'abord présentées dans le document ECE/TRANS/WP.1/2011/4. Pour faciliter le débat, le secrétariat a élaboré le document ECE/TRANS/WP.1/2011/4/Rev.3, qui reproduit les propositions d'amendement initiales (les éléments supprimés étant barrés et les ajouts signalés en gras) qui doivent encore être examinées par le Groupe de travail et le «reste» du texte, qui a été provisoirement approuvé (lors des discussions tenues pendant les précédentes sessions). Le Groupe de travail sera invité à considérer les propositions d'amendement encore en suspens et à adopter, si possible, les dispositions qui ont déjà été examinées.

b) Permis de conduire

Le Groupe de travail examinera une proposition concernant les solutions adaptées pour la reconnaissance mutuelle des permis de conduire, présentée par un groupe informel d'experts composé de représentants de la France, du Luxembourg, de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) et de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) (document n° 3). En outre, le Groupe de travail voudra peut-être aborder les problèmes posés par les catégories de permis de conduire, qui sont mentionnés dans le document n° 7 (septembre 2013).

Documents: ECE/TRANS/WP.1/2013/9, ECE/TRANS/WP.1/2011/4/Rev.3 et documents n°s 3 et 7 (septembre 2013).

5. Convention sur la signalisation routière (1968)

a) Groupe d'experts de la signalisation routière

Le secrétariat fera le point de la situation du nouveau groupe d'experts de la signalisation routière, dont la première session est prévue le 27 mars 2014, à Genève.

b) Propositions d'amendements concernant les panneaux à message variable (PMV)

Comme convenu à sa précédente session, le Groupe de travail reportera l'examen de la proposition présentée par le groupe informel d'experts des panneaux à message variable visant à inclure les panneaux à message variable dans la Convention de 1968 sur la signalisation routière (ECE/TRANS/WP.1/2012/1/Add.1). Les représentants des gouvernements des États membres de la CEE et de la CESAP seront invités à expliquer comment leur pays ont conçu et mis en œuvre les PMV.

Document: ECE/TRANS/WP.1/2012/1/Add.1.

6. Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)

a) Approche pour un système sûr

Au cours de ses deux précédentes sessions, le Groupe de travail a examiné le document ECE/TRANS/WP.1/2013/1 et le document n° 2 (septembre 2013), qui visent, respectivement, à promouvoir une approche pour un système sûr et à ajouter des sections relatives à une telle approche dans la Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1 ou ECE/TRANS/211). À sa soixante-septième session, le Groupe de travail sera invité à examiner le document ECE/TRANS/211/Rev.1, qui intègre les propositions d'amendement présentées par la Suède dans la résolution d'ensemble sur la circulation routière.

Documents: ECE/TRANS/WP.1/2013/1, ECE/TRANS/211 et ECE/TRANS/211/Rev.1.

b) Enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents

À sa dernière session, le Groupe de travail a décidé d'inviter la Suède à élaborer le document ECE/TRANS/WP.1/2013/6/Rev.1 dans la perspective de la session prévue en mars 2014. À la soixante-septième session, les États membres de la CEE et de la CESAP seront invités à débattre des différentes méthodes et techniques utilisées pour enquêter sur les accidents de la route.

Document: ECE/TRANS/WP.1/2013/6.

7. Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2)

a) Aires de stationnement sécurisées

Une nouvelle fois, le Groupe de travail examinera le document ECE/TRANS/WP.1/2012/9 sur les aires de stationnement sécurisées. À sa dernière session, le Groupe de travail a décidé de réinscrire ce point à l'ordre du jour afin d'envisager de nouvelles options et de trouver une solution mutuellement acceptable.

b) Contrôle automatique de la vitesse moyenne

Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'inscrire à l'ordre du jour les questions se rapportant aux signaux qui avertissent les usagers qu'ils abordent un tronçon de route sur lequel leur vitesse moyenne sera calculée, et d'élaborer un document sur le sujet. Le secrétariat a réalisé une enquête auprès des membres du Groupe de travail, dont les résultats sont présentés dans le document n° 4.

Documents: ECE/TRANS/WP.1/2012/9 et document n° 4.

8. Groupe d'experts sur le renforcement de la sécurité aux passages à niveau

Le secrétariat fera le point sur la situation du nouveau groupe d'experts sur le renforcement de la sécurité aux passages à niveau, dont la première session est prévue le 20 janvier 2014, à Genève.

9. Décennie d'action pour la sécurité routière

a) Programme de travail et évaluation biennale pour 2014-2015

Le Groupe de travail sera invité à adopter les documents ECE/TRANS/WP.1/2013/7/Rev.1 et ECE/TRANS/WP.1/2013/8/Rev.1, qui ont fait l'objet d'un examen approfondi et ont été provisoirement approuvés à la dernière session.

b) Révision du mandat et du règlement intérieur du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1)

À sa dernière session, le Groupe de travail a prié le secrétariat d'entamer l'élaboration d'une version révisée de son mandat et de son règlement intérieur (TRANS/WP.1/100/Add.1). Le document n° 5 contient le premier projet de texte soumis à l'examen du Groupe de travail. Celui-ci reprend largement le document TRANS/WP.1/100/Add.1, auquel ont été ajoutés des éléments pertinents des documents ECE/EX/1, ECE/EX/2/Rev.1 et E/ECE/1468 (annexe III). Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations sur le document n° 5.

c) Le WP.1 et la Décennie d'action pour la sécurité routière

À la suite de la demande faite par la Suède à la dernière session du Groupe de travail, ce dernier est convenu de débattre «de ses activités et de son rôle futurs dans le contexte des objectifs définis dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière et des problèmes liés à l'évolution de la sécurité routière» (ECE/TRANS/WP.1/139, par. 32). Le Groupe de travail sera invité à partager ses idées et/ou ses propositions.

Documents: ECE/TRANS/WP.1/2013/7/Rev.1, ECE/TRANS/WP.1/2013/8/Rev.1, TRANS/WP.1/100/Add.1, document n° 5, ECE/EX/1, ECE/EX/2/Rev.1 et E/ECE/1468 (annexe III) et ECE/TRANS/WP.1/139.

10. Questions diverses

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

11. Date de la prochaine session

La soixante-huitième session du Groupe de travail aura lieu du 24 au 26 mars 2014 à Genève.

12. Adoption des décisions

Le Groupe de travail adoptera le rapport de sa soixante-septième session.
